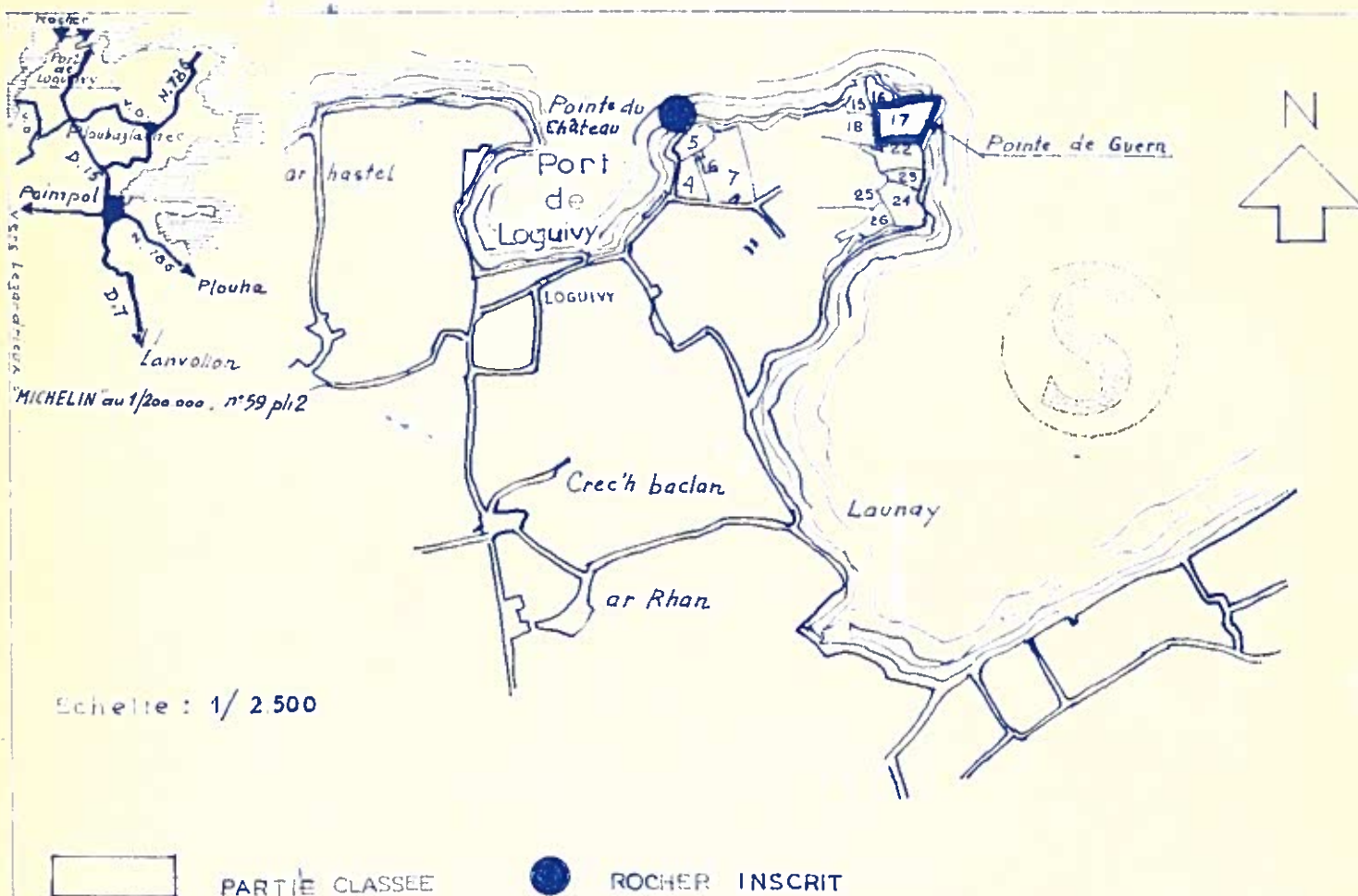


COTES-DU-NORD

# PLOUBAZLANEC

CANTON : PAIMPOL  
ARRONDT : SAINT-BRIEUC

## POINTE DE GUERN ROCHER "TETE DE SINGE"



La Pointe de Guern, en Loguivy-Ploubazlanec (COTES-du-NORD) située dans la parcelle cadastrale n° 17 section F est classée parmi les monuments naturels et les Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

( Arrêté du 21 mars 1935 )

Le rocher dit "Tête de Singe" situé sur le territoire de la commune de Ploubazlanec (COTES-du-NORD) et faisant partie du domaine public maritime est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930.

( Arrêté du 21 juin 1937 )